

Les « lacunes » du tramway au tribunal

Créé le 09.02.11 à 05h16 -- Mis à jour le 09.02.11 à 05h16

Décidément, le tram ne passe pas du côté des personnes à mobilité réduite. Hier, le collectif Inter associatif Handicap 31 (CIAH) a annoncé que trois de ses associations membres ont déposé un recours devant le tribunal administratif.

Il s'agit « d'une requête en annulation » de l'arrêté préfectoral qui autorise la mise en service du tram.

La polémique porte sur les « lacunes », ces espaces qui séparent la rame à l'arrêt de la bordure du quai. Pour les doubles portes centrales, la gouttière mesure 5 cm, ce qui est conforme aux normes en vigueur. En revanche, sur les portes plus étroites situées sur les côtés, la largeur moyenne de la lacune est de 7,8 cm. Largement de quoi y coincer la roue d'un fauteuil roulant, celle d'une poussette d'enfant, ou y glisser sa canne par inadvertance.

Dialogue maintenu

Le CIAH affirme qu'il existe des solutions pour réduire les lacunes et qu'elles ont été mises en œuvre sur d'autres réseaux. Tisséo invoque de son côté des contraintes techniques impossibles à surmonter sur les portes latérales.

L'exploitant s'est déjà engagé à améliorer la signalétique de façon à diriger les publics fragiles vers les portes centrales. Des discussions sont d'ailleurs toujours « en cours ». C'est au cas où elles n'aboutiraient pas que le tribunal administratif a été saisi à l'extrême limite du délai de recours.
